



# Faites de vos rues notre jardin !



## Fleurissez vos murs et façades avec des plantes grimpantes

Elles seront plantées après  
trouées dans la voirie

Les plants et le matériel nécessaire  
seront fournis par la mairie

Les candidatures sont à déposer  
jusqu'au 24 octobre

Dossier de demande  
d'autorisation  
disponible en mairie  
ou sur le site :  
[www.montbazin.fr](http://www.montbazin.fr)



## Comment participer ?

- 1** Définissez votre projet et le lieu d'implantation
- 2** Récupérez le dossier en mairie ou sur [www.montbazin.fr](http://www.montbazin.fr)
- 3** Déposez les documents remplis en mairie ou à [mairie@montbazin.fr](mailto:mairie@montbazin.fr) jusqu'au 24 octobre
- 4** Vous serez tenu informé de la suite donnée à votre projet en fonction de sa faisabilité
- 5** Vous signerez le permis de végétaliser et la charte d'entretien